



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUÏ, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004549

Rapport n°7.13 - Demande de subvention pour les travaux de rénovation du quai de la halte fluviale de Deluz

Demande de subvention pour les travaux de rénovation du quai de la halte fluviale de Deluz

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Port fluvial d'agglomération »	Montant du budget : 260 000 € Montant de l'opération : 260 000 €

Résumé :

Ouverte en juillet 2009, la halte fluviale communautaire de Deluz, permet d'accueillir une trentaine de bateaux de plaisance à l'année. Le port se trouve entre le canal navigable et la rivière du Doubs.

Aujourd'hui, le quai portuaire est fragilisé en raison de la formation récurrente d'affouillements en surface, notamment sur le cheminement piétonnier emprunté par les plaisanciers. Des travaux de réfection et de consolidation du quai sont nécessaires afin d'optimiser et pérenniser la tenue de l'ouvrage dans le temps. Ces travaux ont fait l'objet d'une inscription au BP 2018, dans le cadre de travaux prioritaires de sécurité.

Une subvention est sollicitée auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de ses aides à la valorisation touristique des voies navigables.

I. Contexte

Au titre de sa compétence tourisme, le Grand Besançon gère le port d'agglomération multi-sites. Ce dernier se compose de 3 haltes fluviales pour un total d'environ 75 anneaux d'amarrage disponibles pour la location de passage et l'hivernage : halte du moulin Saint-Paul à Besançon, halte de la Cité des Arts à Besançon et la halte de Deluz.

La gestion du port est confiée à Doubs Plaisance, filière tourisme de Solidarité Doubs Handicap (SDH) dans le cadre d'un marché public. Dans le cadre de la répartition des missions entre le gestionnaire SDH et la CAGB, le Grand Besançon a à charge les travaux d'aménagement relatifs aux nouveaux équipements et les grosses réparations.

Ouverte à l'été 2009, la halte fluviale de Deluz présente un enjeu touristique majeur au niveau du tourisme fluvial régional, dans sa composante vallée du Doubs.

En effet, dotée d'une capitainerie depuis 2016, et voisine d'un chantier nautique, elle est la seule halte fluviale dotée d'un ensemble d'équipements et de services de qualité à mi-chemin entre Baumeles-Dames et Besançon.

Equipée de 30 anneaux, sur un linéaire de 180 mètres, elle est aujourd'hui très convoitée par sa situation en milieu rural, son atmosphère calme agrémentée d'un cadre naturel et protégé avec notamment deux sites classés et protégés à proximité : une zone Natura 2000 et un arrêté Préfectoral Biotope.

Elle est devenue au fil des ans, un arrêt incontournable pour les plaisanciers de passage, mais également une halte prisée et privilégiée par les plaisanciers locaux qui souscrivent un contrat d'amarrage annuel pour leur bateau à l'hivernage.

Aujourd'hui, la halte est de surcroît labellisée : "Accueil vélo", "Pavillon Bleu des ports de Plaisance" et "Tourisme & Handicap ». Trois labels qui garantissent une offre et des services de qualité, mais aussi qui permettent de véhiculer une image forte, positive et dynamique auprès des usagers comme des visiteurs.

Néanmoins, ces dernières années la structure du quai s'est dangereusement dégradée, en lien avec l'écoulement de l'eau qui historiquement, existe dans le sous-sol entre le canal navigable et le cours d'eau du Doubs. Cette liaison naturelle a occasionné l'apparition d'affouillements et la formation fréquente de trous et petites dolines au niveau du cheminement piétonnier du quai portuaire.

L'apparition ponctuelle de ces affouillements est rapidement signalée par le gestionnaire et colmatée par le Grand Besançon via appel à un prestataire extérieur. Cependant, ces prestations devenues récurrentes, augmentent considérablement les coûts de fonctionnement et n'apportent une solution qu'à très court terme.

Des travaux de réfection et de consolidation du quai sont donc envisagés afin d'optimiser et pérenniser la tenue de l'ouvrage dans le temps.

II. Travaux prévus

Sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon, les travaux consistent en la rénovation du quai, par la mise en œuvre d'un rideau de palplanches devant les pieux bois existants, le remplissage de grave de la partie vide entre le quai et le rideau de palplanches, et la réalisation d'un béton bouchardé sur le quai actuellement en sable concassé.

Au préalable, il est prévu de retirer les catways, de modifier le système d'attache et de les repositionner sur le rideau de palplanches. Il est prévu également de déposer les petits équipements du port (échelles, taquets, plançons,...) et de les réinstaller par la suite.

L'ensemble des matériaux choisis et les procédés appliqués seront en adéquation avec les normes techniques et environnementales en vigueur, notamment pour les travaux en rivière.

Les travaux s'effectueront en deux phases, de façon à limiter au maximum les gênes occasionnées sur le canal et vis-à-vis des plaisanciers dont les bateaux sont à l'hivernage, avec une fin des travaux prévue au moment de la reprise du tourisme fluvial, mi-avril 2019.

III. Budget et plan de financement prévisionnels

Le coût des travaux est évalué à 260 000€ HT, soit 312 000€ TTC.

Les crédits sont inscrits au BP 2018, PPIF 2018-2022 de la CAGB.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Région Bourgogne Franche-Comté	65 000 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	195 000 €
Total HT :	260 000 €
<i>TVA à la charge de la CAGB</i>	<i>52 000 €</i>
Total TTC :	312 000 €

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs
Reçu le **21 DEC. 2018**
Contrôle de légalité
Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

